

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS83

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 25

À la fin de l'alinéa 46, substituer aux mots :

« code de la santé publique »

les mots :

« même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.